



Mairie de  
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

«Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,  
nous empruntons celle de nos enfants»  
Antoine de Saint-Exupéry

Saint Paulet de Caisson le 15 janvier 2024.

Chers adhérents;

Au seuil de cette nouvelle année, le conseil d'administration, le bureau et moi-même venons vous présenter nos vœux les meilleurs pour vous et tous ceux qui vous sont chers, vœux de prospérité, de bonheur et surtout de santé.

En 2019, devant un véritable massacre de la forêt domaniale de Valbonne, vous avez été très nombreux à nous soutenir afin que cessent ces exploitations massives et brutales de bois. Malgré de nombreux contacts avec les responsables régionaux de l'ONF, nous avons été contraints de déposer plainte devant le tribunal judiciaire de NIMES, afin que cessent ces atteintes à la biodiversité du massif forestier.

Cette démarche aura permis:

- Que l'ONF suspende toutes ventes et coupes de bois d'exploitation en sylviculture et ce jusqu'à la signature du nouveau plan d'aménagement.
- Que soient débloqués de nombreux moyens humains et financiers afin d'explorer et mieux définir toutes les richesses de biodiversité du site.
- De nous inscrire comme participants à l'élaboration du nouveau plan d'aménagement dans le cadre des réunions de comité de massif ainsi que divers autres groupes de travail.

Ce nouveau plan d'aménagement du massif forestier pour les 20 ans à venir devant se terminer en fin 2024, nous souhaitons vous faire part des bribes d'informations que l'ONF a bien voulu nous dévoiler à l'occasion du dernier comité de massif du 19 décembre 2023.

Au travers de données souvent trop restreintes, incomplètes pour ne pas dire ambiguës, il semblerait que nous nous orienterions vers:

- **36% du massif forestier seront sans sylviculture de façon pérenne et considéré «hors exploitation forestière».**
- **35 % de la forêt domaniale seront réservés à la sylviculture mais non exploités sur les 20 prochaines années.**
- **10 % du massif forestier seront attribués aux ilots de vieillissement au repos.**
- **19% de la forêt domaniale feront l'objet d'une exploitation sylvicole dans les 20 ans à venir.**

**Sur le nouveau plan d'aménagement, l'exploitation forestière devrait donc se limiter annuellement à 1% de la surface du massif par réalisation de coupes de taillis de petite taille devant conserver des irrégularités de contour.**

Toutefois ces données doivent être prises avec beaucoup de recul et de précautions. Nous sommes actuellement en train de questionner le chef de projet ONF du plan d'aménagement, afin que soient levées toutes ambiguïtés sur ce dossier et surtout essayer d'améliorer autant que nous le pouvons les dispositions au profit de la biodiversité du massif forestier.

Par la suite, il nous appartiendra de contrôler autant les surfaces exploitées que les méthodes de sylvicultures employées et ne manquerons pas de venir vous alerter si de nouveaux litiges devaient advenir!

Nous sommes preneurs de toutes les observations que vous souhaiteriez nous apporter sur ce sujet.

Dans le cadre de nos activités récurrentes, nous souhaitons conserver pour 2024 les actions suivantes:

- Journée de sensibilisation à l'environnement des élèves de l'école du village dans la forêt domaniale de Valbonne avec le concours de la mairie, des enseignants, des parents d'élèves et de l'ONF.
- L'achat, en concertation avec les responsables de la médiathèque municipale, de livres pour enfants et adultes relatifs à la protection de l'environnement.
- Participation à l'opération «Village propre» avec le concours de l'agglomération, la mairie, des enseignants et des parents d'élèves.
- Assurer la présentation de notre association dans le cadre de la «journée des associations» organisée par la mairie.

Je vous remercie de votre soutien et vous réitère tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président de Terre d'Avenir.

Gérard BROU